



MAIRIE  
DE  
**LA BUISSIÈRE**  
38530

04 76 97 32 13  
contact@mairie-la-buissiere.fr

**N°2023-08**

**ARRETE**  
**Portant cessation de la régie**  
**FETE DES BOURGEONS**

**Madame le Maire de la commune de LA BUISSIÈRE**

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu la délibération du 26 février 2010 modifiée par la délibération du 18 juin 2015 portant création de la régie FETE DES BOURGEONS et extension à toutes les fêtes communales ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2015 portant nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant auprès de la régie de recettes et d'avances de la FETE DES BOURGEONS ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire ;

**ARRETE**

**Article 1**

La régie de recettes et/ou d'avances FETE DES BOURGEONS est supprimée.

**Article 2**

Il est mis fin aux fonctions du régisseur et du mandataire suppléant nommés par l'arrêté du 18 juin 2015 susvisé.

**Article 3**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Article 4**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

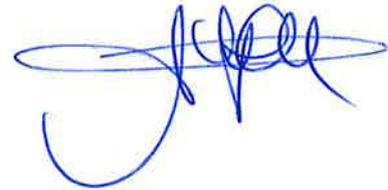
**Article 5**

Madame le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à son affichage aux panneaux d'affichage officiels place de la mairie le 23/02/2023.
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Buissière, le 22/02/2023

La Maire, Agnès DUPON

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by several loops and a final flourish.

Collectivité: COMMUNE DE LA BUISSIÈRE

Régie: Fête Des Bourgeois

Exercice 2022  
Pièce Générale n° 20  
Page n° 1INCINERATION de Formules inutilisées ou restituées  
à la date du 31/12/2022

Nature des valeurs	Nombre	Quotité	Série	Du numéro	au Numéro	Montant
TICKETS ROUGES	3	13,00		269	271	39,00
TICKETS ROUGES	128	13,00		273	400	1 664,00
TICKETS JAUNE	240	0,50		161	400	120,00
TICKETS VERT	170	5,00		231	400	850,00
TICKETS ORANGE	154	10,00		247	400	1 540,00
TICKETS JAUNE CLAIR	246	20,00		155	400	4 920,00
					TOTAL	9 133,00

Le montant des formules incinérées, le 31/12/2022, s'élève à la somme de

9 133,00

L'Ordonnateur,

Le Comptable du Trésor,



Collectivité: COMMUNE DE LA BUISSIÈRE

Régie: Fête Des Bourgeois

Exercice 2022  
Pièce Générale n° 20

## Compte d'emploi des tickets à la date du 31/12/2022

Page n° 1

## Encaissement par le Receveur pendant la gestion 2022

Nature des valeurs	Nombre	Quotité	Série	Du numéro	au Numéro	Montant
Total porté en recette aux services budgétaires						0,00

## Tickets détenus par les préposés au 31/12/2022

Nature des valeurs	Nombre	Quotité	Série	Du numéro	au Numéro	Montant
Total égal au solde du compte: Titres et valeurs chez les correspondants						0,00

## Tickets détenus par le Receveur au 31/12/2022

Nature des valeurs	Nombre	Quotité	Série	Du numéro	au Numéro	Montant
Total égal au solde du compte: Titres et valeurs en portefeuille.						0,00

## RECAPITULATION

Valeur des tickets encaissés par le Receveur	0,00	Valeur des tickets détenus par les Préposés à la clôture de la gestion précédente	0,00
Valeur des tickets détenus par les Préposés	0,00	Valeur des tickets détenus par le Receveur à la clôture de la gestion précédente	9 133,00
Valeur des tickets détenus par le Receveur	0,00	Valeur des tickets recus par le Receveur pendant la présente gestion	0,00
Valeur des tickets incinérés	9 133,00		
	<u>9 133,00</u>		<u>9 133,00</u>

Totaux égaux au crédit du Compte 863 'Compte de Prise en Charge':

9 133,00

Le 16/02/2023

Le Receveur,

